



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 4 novembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Héléne SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI à Héléne SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires et ses annexes « Verdissement du Budget/Développement durable » et « Égalité hommes/femmes » et le débat qui s'en est suivi ;

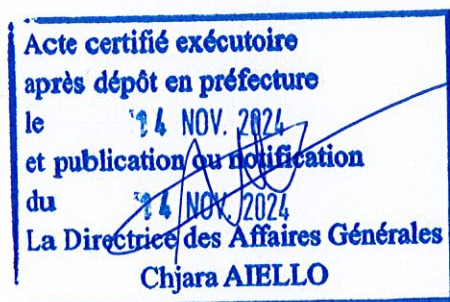
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

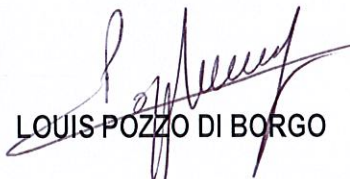
PREND ACTE (A l'unanimité)

De la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de ses annexes et du débat qui en a découlé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO